

**AGENCE SANITAIRE ET SOCIALE
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE**

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU
COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Table des matières

Introduction	3
1- Les missions et compétences de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.....	3
2- Les objectifs 2017 de l'agence sanitaire et sociale	3
3- L'organigramme de l'agence sanitaire et sociale	5
Bilan social 2017	6
1-Création/suppression/modification de poste en 2017	6
2-Répartition par type de personnel et par catégorie	7
3-Répartition par cadre/catégorie/programme de l'ASS	8
4-Répartition par statut et par catégorie	9
5-Répartition par sexe	9
6-Indicateurs démographiques	10
7-Taux de turn over	10
8-Taux d'ancienneté dans l'organisation	10
9-Taux d'absentéisme	10
10-L'emploi des travailleurs handicapés	10
11-La formation continue	11
12-Poids des charges de personnel	11
13- Les vacataires	12
Exécution du budget	13
1-Résultat et affectation	13
A- Résultats 2017 et résultats cumulés.....	13
B- Affectation du résultat.....	13
2-Exécution du budget par Mission/Programme/Action (MPA)	14
3-Réalisations comptables du budget	15
A- Prévisions/réalisations.....	15
B- Détails des réalisations.....	16
C- La section de fonctionnement	17
D- La section d'investissement	28
4-Ratios financiers	30
Eléments d'activités	33

1. Les missions et compétences de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

La délibération modifiée n°264 du 23 novembre 2001 portant création de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie dispose que « *l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie a pour objet, dans le respect des compétences des diverses collectivités de Nouvelle-Calédonie en matière sanitaire et sociale, de faciliter la garantie du droit à la santé pour tous au travers d'un niveau adapté de protection sociale.*

Cet objet qui s'inscrit en accompagnement des objectifs prioritaires de la politique sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie concerne, notamment, l'offre de soins hospitaliers, les actions prioritaires d'hygiène publique et de prévention sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, les objectifs de protection sociale ».

Dans le cadre de l'offre de soins hospitalière, l'agence est notamment chargée :

- de participer au financement et au suivi des projets d'investissements et d'équipements de la Nouvelle-Calédonie, conformément aux dispositions réglementaires,
- de financer pour sa part, les contrats d'objectifs et de moyens conclus entre la Nouvelle-Calédonie et les établissements hospitaliers ou organismes de protection sociale.

Dans le cadre des actions d'hygiène publique et de prévention sanitaire de la Nouvelle-Calédonie, l'agence a pour missions :

- de mettre en œuvre les programmes prioritaires de prévention et de promotion de la santé décidés par la Nouvelle-Calédonie,
- de participer au financement et à l'analyse des déterminants des conditions de vie et des problèmes de santé publique et d'émettre des recommandations en matière de prévention et de promotion de la santé.

2. Les objectifs 2016- 2017 de l'agence sanitaire et sociale.

Dans le cadre du plan de réforme de la gestion des finances publiques¹, et en conformité avec l'article 3 de la délibération n°264 portant création de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie, une convention d'objectifs et de moyens destinée à préciser les conditions d'exercice de ses missions a été conclue pour la période 2016-2017.

Les objectifs 2017 de l'ASS-NC ont été formalisé au travers de l'avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens². Ceux-ci se déclinent en engagements financiers et en objectifs opérationnels.

Les engagements pris ont été les suivants :

- Mis en œuvre d'un dialogue de gestion ;
- Transmission du plan de trésorerie ;
- Amélioration des livrables et de la communication financière ;
- Diminution des dépenses énergétiques (électricité et carburant) ;
- Produire en interne le premier baromètre de santé médecins généralistes de Nouvelle-Calédonie
- Evaluation du programme de prévention du rhumatisme articulaire aigu.

¹ Délibération n°201 du 28 décembre 2016

² Convention d'objectifs et de moyens n°39-3120/2016 et son avenant n°1

L'évaluation, en date du 29 janvier 2018, fait état des points suivants :

➤ Evaluation des objectifs financiers

- Engagement 1 : dialogue de gestion. Evaluation : 8/10
- Engagement 2 : plan de trésorerie et plan pluriannuel d'investissement. Evaluation : 30/35
- Engagement 3 : qualité des livrables. Evaluation : 62/80

➤ Evaluation des objectifs techniques

- Engagement 1 : mise en place d'une amélioration de la qualité des services rendus. Evaluation : 10/20
- Engagement 2 : suivi du plan de trésorerie en vue de reversement aux comptes sociaux. Evaluation : 15/20
- Engagement 3 : Evaluation de la première campagne de vaccination anti-HPV. Evaluation : 20/20
- Engagement 4 : proposition d'outil d'aide à la décision sur le dépistage du cancer colorectal. Evaluation : 10/20
- Engagement 5 : Méthodologie du premier baromètre santé « Médecin généraliste ». Evaluation : 20/20
- Engagement 6 : Evaluation du programme de prévention du rhumatisme articulaire aigu. Evaluation : 20/20

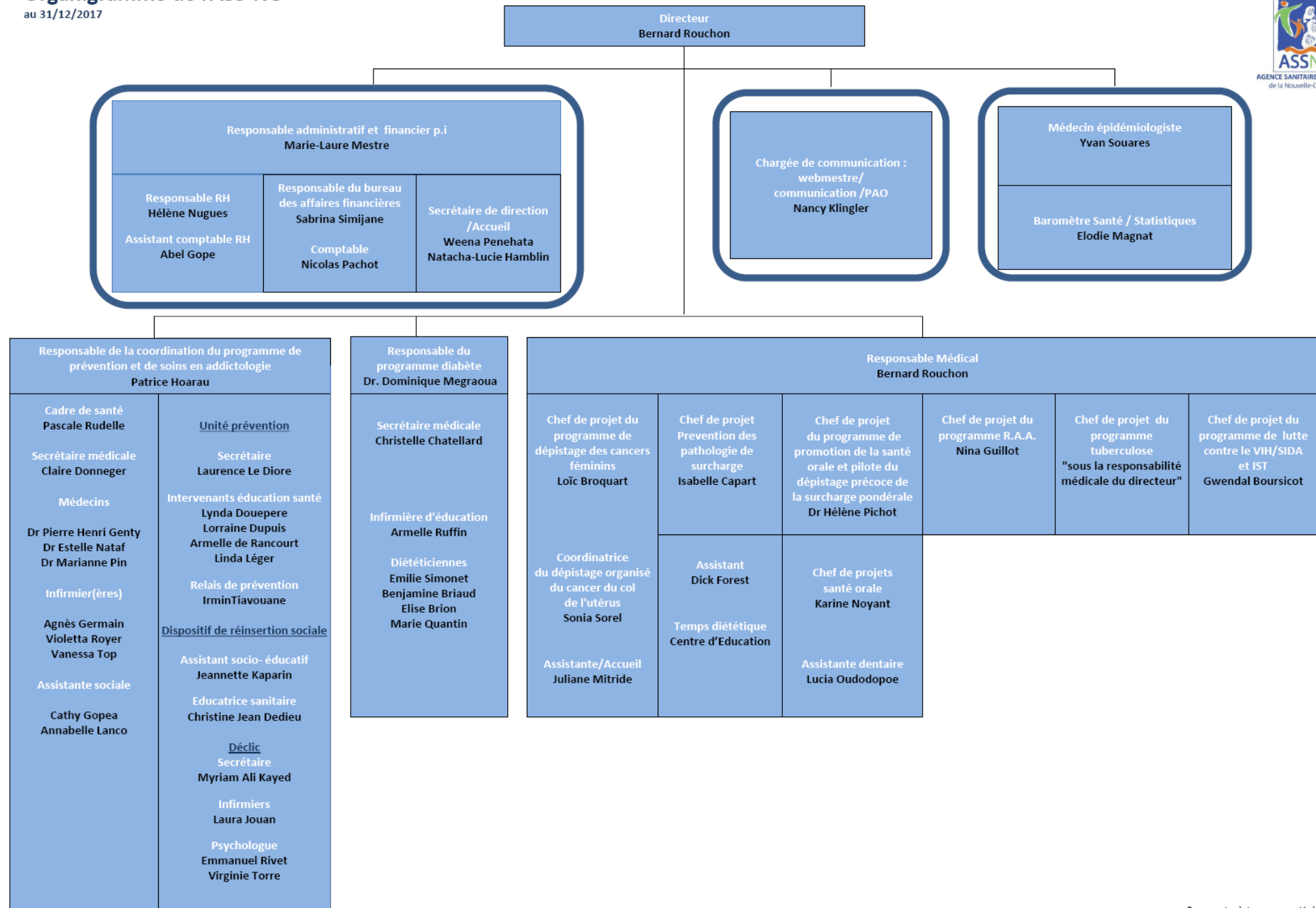
Ratio global d'atteinte des résultats = 84%

Evaluation globale acceptée par la DASS NC sur les objectifs techniques : 135/160.

3. L'organigramme de l'agence sanitaire et social

Organigramme de l'ASS-NC

au 31/12/2017



* poste à temps partiel

BILAN SOCIAL 2017

1. Création/suppression/modification de poste en 2017 :

En 2017, aucune création ou suppression de poste n'est intervenue. L'effectif budgétaire de l'Agence sanitaire et sociale s'établit donc à 50 ETP³, à l'identique de 2016.

Le tableau des emplois 2017 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	EFFECTIF POURVU	Création /Suppression/ Modification
Santé/sociale		27,5	27,5	0
Directeur	A	1	1	
Médecin PPSA- Soins	A	2	2	
Médecin PPSA- Soins	A	1	1	
Médecin - Responsable Centre d'Education	A	1	1	
Psychiatre	A	0,5	0,5	
Chirurgien-dentiste -Responsable PPSO	A	1	1	
Cadre de santé - Programme Rhumatisme articulaire aigu	A	1	1	
Cadre de santé - PPSA Soins	A	1	1	
Psychologue- PPSA DECLIC	A	2	2	
Infirmière en soins généraux PPSA - Soins	A	3	3	
Infirmier en soins généraux PPSA - DECLIC	A	1	1	
Infirmière en soins généraux CE	A	1	1	
Infirmière diplômée d'état -DECLIC	B	1	1	
Diététicienne CE	B	2	2	
Diététicienne CE	B	2	2	
Intervenant éducation santé - PPSA Prévention	B	1	1	
Intervenant éducation santé - PPSA Prévention	B	3	3	
Assistante sociale - PPSA Soins	B	1	1	
Educatrice de santé - PPSA dispositif de réinsertion sociale	B	1	1	
Assistante socio-éducative- PPSA dispositif de réinsertion sociale	B	1	1	
Filière administrative		20	20	0
Directeur adjoint	A	1	1	
Webmestre/ opératrice de composition	A	1	1	
Chef de projet - programme addictologie	A	1	1	
Chef de projet - programme VIH/IST/SIDA	A	1	1	
Chef de projet - programme dépistage cancers féminins	A	1	1	
Chef de projet - programme pathologies de surcharge	A	1	1	
Assistant chef de projet - programme pathologies de surcharge	A	1	1	
Chef de projet caravanne- programme santé orale	B	1	1	
Responsable bureau des affaires financières	B	1	1	
Responsable ressources humaines	B	1	1	
Gestionnaire ressources humaines	B	1	1	
Coordinatrice dépistage - programme dépistage cancers féminins	B	1	1	
Secrétaire coordinatrice- CE	B	1	1	
Secrétaire médicale Soins	B	1	1	
Secrétaire DECLIC	C	1	1	
Secrétaire PPSA	C	1	1	
Secrétaire Direction	C	1	1	
Secrétaire KCS	C	1	1	
Assistant comptable	C	1	1	
Relais de prévention en addictologie	C	1	1	
Technique		2	2	0
Epidemiologiste	A	1	1	
Statisticienne-épidémiologiste	A	1	1	
Autres		0,5	0,5	0
Assistante dentaire- PPSO	C	0,5	0,5	
TOTAL		50	50	0
TOTAL GENERAL				50

³ ETP : équivalent temps plein

2. Répartition par type de personnel et par catégorie.

L'effectif permanent de l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie est constitué en 2017 de :

- 24,5 postes de catégorie A,
- 19 postes de catégorie B,
- 6,5 postes de catégorie C.

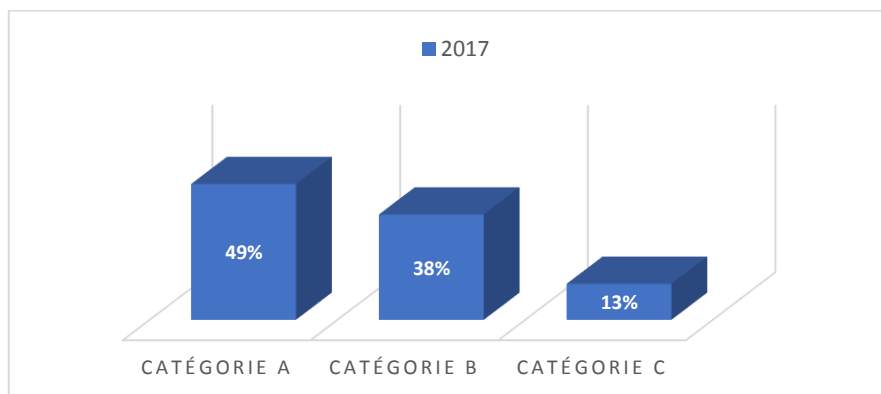
Les agents relevant du cadre d'administration générale représentent 40% de l'effectif de l'établissement.

Les agents relevant du secteur santé/social représentent 56 % et ceux de la filière technique 4%.

Les corps de filière santé/social présents à l'ASS sont :

- Cadre des personnels paramédicaux
 - Personnel cadres de santé
 - Personnel de rééducation
 - Diététicien
 - Personnel infirmier :
 - Infirmiers en soins généraux
 - Infirmiers diplômés d'état
- Cadre de la santé :
 - Médecins
 - Chirurgiens-dentistes
- Cadre des praticiens hospitaliers.
- Cadre des psychologues.
- Cadre des personnels socio-éducatifs :
 - Assistant socio-éducatif :
 - Moniteurs socio-éducatifs :

Cadre /Catégorie	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C		Total
	2016	2017	2016	2017	2016	2017	
Administration générale	7	7	7	7	6	6	20
Santé/Sociale	15,5	15,5	12	12	0	0	27,5
Technique	2	2	0	0	0	0	2
Autre	0	0	0	0	0,5	0,5	0,5
Total	24,5	24,5	19	19	6,5	6,5	50

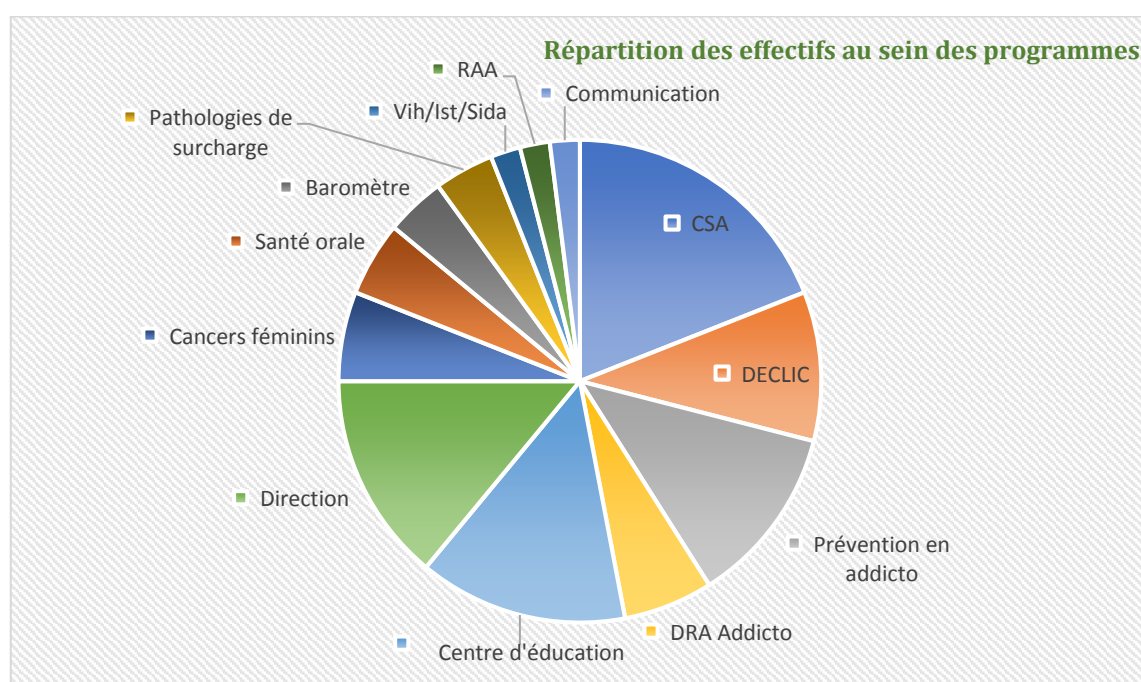


3. Répartition par cadre/catégorie/programme de l'Agence sanitaire et sociale en 2017.

Le personnel de l'ASS est affecté au sein de 10 programmes différents :

- Le programme addictologie représente **47%** de l'effectif global de l'agence, répartis comme Suit :
 - 19% pour le centre de soins en addictologie
 - 10% pour le dispositif DECLIC
 - 12% pour la prévention
 - 6% pour la DRAA
- La direction représente **14%** de l'effectif global de l'agence,
- Le centre d'éducation représente **12%** de l'effectif global de l'agence,
- Le programme des cancers féminins représente **6%** de l'effectif global de l'agence,
- Le programme pathologies de surcharge représente **6.8%** de l'effectif global de l'agence,
- Le programme de promotion orale représente **4.2%** de l'effectif global de l'agence,
- Le programme baromètre représente **4%** de l'effectif global de l'agence,
- Le programme VIH/ist/sida représente **2%** de l'effectif global de l'agence,
- Le programme rhumatisme articulaire aigu représente **2%** de l'effectif global de l'agence,
- Le programme communication représente **2%** de l'effectif global de l'agence.

Programme	Administration générale				Santé/Social				Technique	Autre	Total
	A	B	C	Total	A	B	C	Total			
Addictologie	1	1	3	5	10,5	8	0	18,5	0	0	23,5
Centre d'éducation	0	1	0	1	2	3	0	5	0	0	6
PPSO	0	1	0	1	0,6	0	0	0,6	0	0,5	2,1
KCF	1	1	1	3	0	0	0	0	0	0	3
PPS	2	0	0	2	0,4	1	0	1,4	0	0	3,4
RAA	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1
VIH/IST/SIDA	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Baromètre santé	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Communication	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
Direction	1	3	2	6	1	0	0	1	0	0	7
Total	7	7	6	20	15,5	12	0	27,5	2	0,5	50

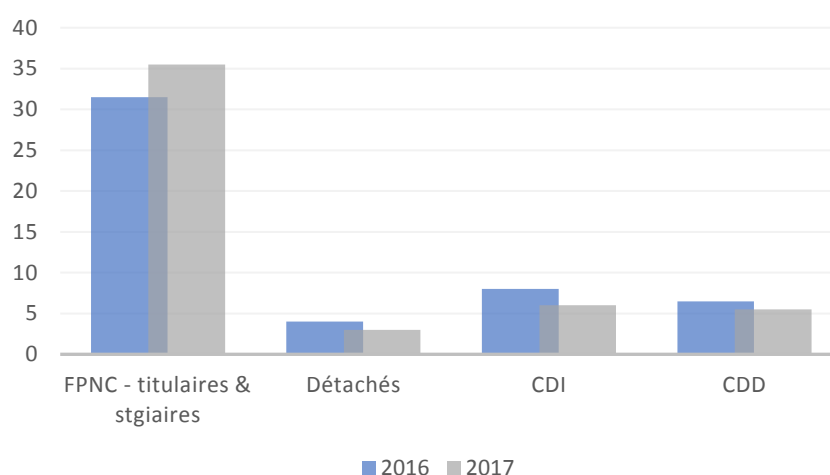


4. Répartition par statut et par catégorie.

En 2017, 71% de l'effectif de l'agence relève de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ce qui représente une hausse de 8 points par rapport à l'année 2016.

Cette évolution dans la structuration du personnel est la résultante d'une part, de la campagne d'intégration des agents non titulaires mise en place par la Nouvelle-Calédonie en 2017 (deux agents ont réussi le concours d'intégration en 2017) et, d'autre part, des recrutements sur poste rendu vacants.

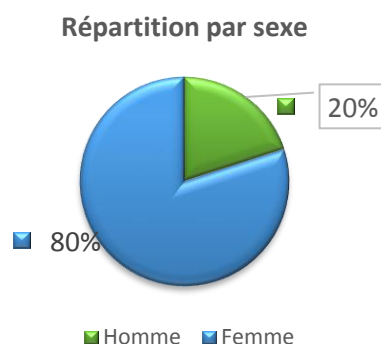
	2016		2017	
	ETP	%	ETP	%
Agents Titulaires & stagiaires	31,5	63	35,5	71
Agents détachés	4	8	3	6
Agents contractuels CDI	8	16	6	12
Agents contractuels CDD	6,5	13	5,5	11
Total	50	100	50	100



5. Répartition par sexe :

En 2017, le personnel de l'agence sanitaire et sociale était composé de 10 hommes et 40 femmes.

Il est à noter que l'ASS NC se trouve dans la « norme » puisqu'au sein des activités de santé, les femmes sont très largement majoritaires et la féminisation n'a cessé de croître. Selon une étude, le taux de féminisation est passé de 71% en 1983 à 76% en 2003 en métropole⁴.

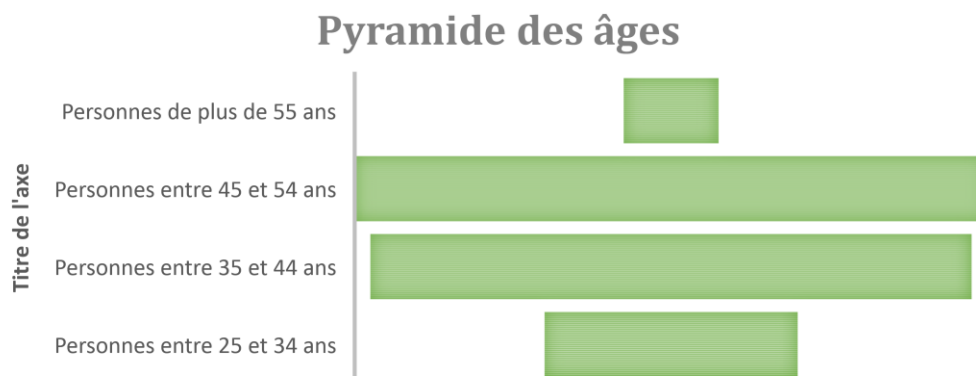


⁴ DREES – la féminisation des professions de santé en France : données de cadrage.

6. Indicateurs démographiques

En 2017, la tranche d'âge la plus représentée au sein de l'Agence sanitaire et sociale est celle des 45-54 ans qui regroupe 20 agents.

L'âge moyen⁵ au sein de l'Agence est de 42.5 ans en 2017.



7. Taux de turn-over.

De manière synthétique, ce taux, également appelé « taux de renouvellement du personnel » permet d'apprécier la proportion de renouvellement des agents d'une année sur l'autre.

Ce taux est de 10% pour l'année 2017 et s'explique par deux départs en retraite, une mutation et un départ en disponibilité de longue durée.

8. Taux d'ancienneté dans l'organisation

Ce taux permet d'identifier un manque de renouvellement du personnel ou, au contraire, une problématique de perte de l'expérience collective.

L'ancienneté moyenne⁶ dans la collectivité est de 5 ans et 2 mois.

En 2017, 23 agents ont moins de cinq d'ancienneté.

9. Taux d'absentéisme

Le taux d'absentéisme total de l'établissement est de 9% pour l'année 2017.

Le taux d'absentéisme de courte durée (*moins de 4 jours*) est de 60%.

10. L'emploi des travailleurs handicapés

L'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap s'applique depuis le 1^{er} janvier 2009 en application de la loi du pays n°2009-1 du 7 janvier 2009 et de la délibération n°457 du 8 janvier 2009 relative à l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des fonctions publiques de Nouvelle-Calédonie et établissements publics.

Cette obligation s'impose dès lors que l'établissement a dépassé le seuil de 20 postes budgétaires permanents.

L'obligation légale d'emploi de l'ASS NC, au regard de son effectif, est d'une (1) personne handicapée.

⁵ Somme des âges des agents sur emploi permanents/ nombre d'agents sur emploi permanents

⁶ Somme des anciennetés des agents sur emploi permanents/ nombre d'agents sur emploi permanents

L'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie emploie trois (3) travailleurs reconnus handicapés par la commission de reconnaissance du handicap et de la dépendance de Nouvelle-Calédonie (CRHD-NC) et a conclu un contrat de prestations de services avec le Centre d'aide par le travail de l'APEI.

L'obligation d'emploi a donc été remplie au titre de l'année 2017 et l'établissement n'a pas eu de contribution à verser.

11. La formation continue

En 2017, la cotisation obligatoire à l'Institut de Formation à l'Administration Publique (IFAP) s'est élevée à 3.336.498 F CFP.

Les agents de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ont bénéficié de 487 heures de formation. Le taux de formation pour 2017 est donc de 9.74.

12. Poids des charges de personnel.

Les dépenses de personnel représentent 52.09% du budget propre de l'ASS et le coût moyen d'un agent de 9.283 millions de francs.

Les charges de personnel pour l'année 2017 s'élèvent à 464.303.111 F CFP et se répartissent comme suit :

	2016	2017
	F CFP	F CFP
Rémunération personnel titulaire & stagiaire	200 424 551	206 227 424
Rémunération personnel non titulaire	150 487 022	147 614 257
Cotisations à la CAFAT	53 093 878	51 075 610
Cotisations à la CLR	33 950 440	36 547 347
Cotisations CRE/IRCAFEX	19 587 026	18 570 141
Cotisations autres organismes métro.	4 343 405	4 610 357
Médecine du travail, pharmacie	61 028	-
Autres charges*	66 262	73 907
Total	462 013 612	464 719 043

*Les « autres charges » correspondent à la rémunération via le dispositif « job d'été ».

Les dépenses de personnel se répartissent au sein de chaque programme de la manière suivante :

Op	Programme	2017	
		F CFP	%
602-06	Etudes	24 559 734	5,3
602-07	Dépistage des cancaers féminins	31 624 397	6,8
602-09	Addictologie	185 915 158	40,0
602-10	Diabète	59 214 242	12,7
602-11	VIH, Sida, IST	8 865 260	1,9
602-12	Pathologies de surcharge	28 405 743	6,1
602-13	Rhumatisme articulaire aigü	9 610 978	2,1
602-14	Hygiène bucco-dentaire	13 358 982	2,9
602-17	Soutien & pilotage (direction)	77 052 724	16,6
602-18	Do kamo action san & soc NC	26 111 825	5,6
	Total	464 719 043	100,0

13. Les vacataires au sein de l'ASSNC :

Les vacataires intervenants pour le compte de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie sont de deux types et interviennent dans le cadre des programmes de prévention sanitaire :

- les vacataires médicaux (cardiologues, dentistes, radiologues, médecin tabacologue,...),
- les vacataires paramédicaux (infirmier, manipulateur en électroradiologie, psychologue, diététicien,...).

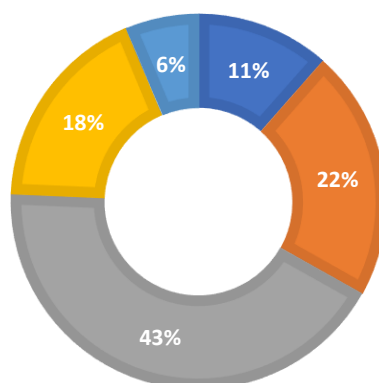
Les vacances représentent un coût global pour l'année 2017 de 85.801.429 F CFP (*hors frais de déplacements*).

Les vacataires médicaux et paramédicaux sont intervenus en 2017 au sein des programmes suivants :

		2017	
Op	Programme	F CFP	%
602-07	Dépistage des cancaers féminins	9 884 500	11,5
602-09	Addictologie	18 506 158	21,6
602-10	Diabète	36 502 930	42,5
602-13	Rhumatisme articulaire aigü	15 470 321	18,0
602-14	Hygiène bucco-dentaire	5 410 720	6,3
602-15	Tuberculose	26 800	0,0
	Total	85 801 429	100,0

RÉPARTITION DES VACATAIRES AU SEIN DES PROGRAMMES

■ Cancers féminins ■ Addictologie ■ Centre d'éducation ■ RAA ■ PPSO



EXECUTION DU BUDGET

1. Résultats et affectation

A- Résultats 2017 et résultats cumulés

Tableau des résultats de l'exercice	2016	2017	Variations résultat en valeur	Variations en %
Fonctionnement	3 572 532 983	-3 490 004 030	-7 062 537 013	-197,7 %
Investissements	-1 709 902 156	1 934 012 196	3 643 914 352	213,1 %
Résultat global de l'exercice	1 862 630 827	-1 555 991 834	-3 418 622 661	-183,5 %
Tableau des résultats cumulés	2016	2017	Variations en valeur	Variations en %
Fonctionnement	6 854 846 559	2 901 218 814	-3 953 627 745	-57,7 %
Investissements	-463 623 715	1 470 388 481	1 934 012 196	417,2 %
Résultat cumulé de clôture	6 391 222 844	4 371 607 295	-2 019 615 549	-31,6 %

Le résultat de clôture 2017 fait apparaître un résultat déficitaire de – 1.555.991.834 F CFP compte tenu des résultats par section suivants :

- un déficit de 3.490.004.030 FCFP de la section de fonctionnement
- un excédent de 1.934.012.196 FCFP de la section d'investissement.

Le résultat cumulé de clôture 2017 est excédentaire et se porte à 4.371.607.295 FCFP.

Les prévisions étant équilibrées en dépenses et en recettes, le résultat d'exécution est influencé par les écarts liés au taux d'exécution des prévisions (exécution inférieure aux prévisions en dépense, exécution supérieure ou inférieure en recettes) induits par le principe de prudence avec lequel doit être élaboré le budget de l'établissement.

Les résultats déficitaires de l'année 2017 sont principalement dus pour la section de fonctionnement à la diminution des recettes issues des taxes affectées (-1.839.003.915 FCFP) et au maintien de la participation au régime du RUAMM de la CAFAT.

Pour ce qui concerne la section d'investissement, le résultat s'explique par des prévisions de dépenses pour l'investissement hospitalier bien supérieures aux réalisations 2017 (prévision : 2.237.250.000 F et 863.182.184 F mandaté), ainsi que la mobilisation de l'emprunt auprès de l'AFD.

B- Affectation du résultat

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement au 31 décembre 2017, s'établit à deux milliards neuf cent un millions deux cent dix-huit mille huit cent quatorze francs (2.901.218.814 F), et est affecté en report à nouveau de la section de fonctionnement au compte 002.

Le résultat cumulé de la section d'investissement au 31 décembre 2017, soit un milliard quatre cent soixante-dix millions trois cent quatre-vingt-huit mille quatre cent quatre-vingt-un francs (1.470.388.481 F), est porté au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget 2018.

2. Exécution du budget par Mission / Programme / Action

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

francs CFP

	CA 2017	Par financement				AUTRES	
		TAXES				Emprunts	Autres recettes (DG, soins externes)
		TOTAL	TAT3S	TSS	CSA		
MISSION SOLIDARITE	39 929 531 645	3 000 000 000	23 435 621 413	4 524 036 953	6 272 882 679	0	2 696 990 600
HANDICAP ET DEPENDANCE	7 529 757 000	0	7 342 757 000	187 000 000	0	0	0
Subventionnement des associations	231 757 000		231 757 000				
Subventionnement du CHS	187 000 000			187 000 000			
Subventionnement du fonds handicap RHPA	7 111 000 000		7 111 000 000				
PROTECTION SOCIALE	29 685 774 645	3 000 000 000	13 378 864 413	4 337 036 953	6 272 882 679	0	2 696 990 600
Subventionnement de la CAFAT	26 773 337 259	3 000 000 000	12 989 393 000	3 130 748 808	4 956 204 851	0	2 696 990 600
Minima retraite (CRS)	3 760 000 000				3 760 000 000		
Minima retraite (ancien dispositif)	1 413 000 000		759 046 341	348 075 808	305 877 851		
Compensation perte de cotisations secteurs aidés(RUAMM)	8 270 346 659		8 270 346 659				
Compensation PF transféré NC	102 000 000		29 000 000		73 000 000		
FACTUR	131 000 000		131 000 000				
Prestations familiales de solidarité	2 800 000 000			2 782 673 000	17 327 000		
Participation RUAMM	10 296 990 600	3 000 000 000	3 800 000 000		800 000 000		2 696 990 600
Subventionnement des Provinces (Minima Veillesse)	2 412 576 290			1 206 288 145	1 206 288 145	0	0
Frais de recouvrement	499 861 096		389 471 413		110 389 683		
Régularisation convention	0						
Participation à des déficits	0						
AIDE AU LOGEMENT (FSH)	2 714 000 000		2 714 000 000			0	0
MISSION SANTE	4 008 117 253	1 927 382 467	1 486 200 747	444 519 553	0	0	150 014 486
Prévention	947 693 931	797 679 445					150 014 486
Veille et surveillance	444 519 553			444 519 553			
0	0						
Infrastructures hospitalières	2 615 903 769	1 129 703 022	1 486 200 747				
TOTAL DEPENSES REELLES	43 937 648 898	4 927 382 467	24 921 822 160	4 968 556 506	6 272 882 679	0	2 847 005 086
RECETTES REELLES	42 381 657 064	6 933 020 990	19 473 570 668	4 603 030 134	7 154 811 300	1 700 477 327	2 516 746 645
<i>dont taxes</i>		38 164 433 092					
RESULTAT EXERCICE 2017	-1 555 991 834	2 005 638 523	-5 448 251 492	-365 526 372	881 928 621	1 700 477 327	-330 258 441
Resultat des exercices précédents	5 927 599 129						5 927 599 129
RESULTAT CLOTURE 2017	4 371 607 295						0

3. Réalisations comptables du budget

A- Prévisions / réalisations

- Taux de réalisation de la section de fonctionnement (en M. FCFP) :

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Charges a caractère général	1 192	871	73,1 %
Charges de personnel et frais assimilés	613	476	77,7 %
Autres charges de gestion courante	40 580	39 942	98,4 %
Charges financières	351	311	88,6 %
Charges exceptionnelles	1 212	0	0,0 %
Operations ordre de transfert entre sections	1 044	1 039	99,5 %
Virement a la section investissement	1 498	0	0,0 %
Résultat de fonctionnement reporté	0	0	
Total général	46 490	42 639	94,8 %

Le taux de réalisation des dépenses de fonctionnement est de 94.8% (il était de 95.4% en 2016). Est à noter la baisse des charges à caractère général

L'objectif qui est fixé à l'ASS NC pour l'exercice 2018 par la Nouvelle-Calédonie est de 95%.

Recettes	Prévu	Réalisé	%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	0	0	
Impôts et taxes	40 004	38 164	95,4 %
Dotations, subventions et participations	96	96	100,1 %
Autres produits de gestion courante	0	0	
Atténuations de charges	0	0	
Produits financiers	0	0	
Produits exceptionnels	0	888	
Résultat de fonctionnement reporté	6 391	0	0,0 %
Contributions directes	0	0	
Total général	46 490	39 149	97,6 %

Le taux de réalisation des recettes de fonctionnement est de 97.6% en 2017 (il était de 98.2% en 2016) et provient d'une baisse des taxes affectées.

- Taux de réalisation de la section d'investissement (en M. FCFP) :

Dépenses	Prévu	Réalisé	%
Emprunts et dettes assimilées	429	426	99,4 %
Immobilisations incorporelles (sauf 204)	13	6	46,3 %
Subventions équipement versées	2 237	863	38,6 %
Immobilisations corporelles	122	3	2,1 %
Autres immobilisations financières	0	0	
Solde exécution de la section investissement reporté	464	0	0,0 %
Total général	3 265	1 298	46,3 %

En section d'investissement, le taux de réalisation 2017 est de 46.3% en dépense en raison de la fin de l'opération Médipôle et du décalage de l'opération de Koné.

Recettes	Prévu	Réalisé	%
Dotations, fonds divers et reserves	464	464	100,0 %
Emprunts et dettes assimilées	1 500	1 700	113,4 %
Autres immobilisations financières	0	0	
Virement de la section de fonctionnement	1 498	0	0,0 %
Operations ordre de transferts entre sections	1 044	1 039	99,5 %
Solde execution de la section investissement reporté	0	0	
Subventions équipement versées	0	30	
Total général	4 506	3 232	107,5 %

Le taux de réalisation des recettes d'investissement est de 107.5% en 2017 en raison du décalage des versement des prêts pour le Pôle sanitaire de Koné : emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignation mobilisé en totalité sur l'exercice 2016 mais mobilisation du prêt auprès de l'Agence française de développement en 2017.

B- Détail des réalisations

Evolution des réalisations :

		2014	2015	2016	2017	Variations en valeur	Variations en %
Fonctionnement	Recettes	33 478	37 194	41 604	39 149	5 672	16,9 %
	Dépenses	30 063	34 932	38 032	42 639	12 577	41,8 %
Investissements	Recettes	15 880	9 981	4 296	3 232	-12 648	-79,6 %
	Dépenses	8 683	7 938	6 006	1 298	-7 384	-85,0 %
Total Recettes		49 358	47 175	45 900	42 382	-6 976	-14,1 %
Total Dépenses		38 746	42 869	44 037	43 938	5 192	13,4 %

	2014	2015	2016	2017	Evolution en valeur	Evolution en %
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 226 860 365	1 806 170 868	3 612 451 309	-4 067 049 637	-7 293 910 002	-226,0 %
	2014	2015	2016	2017	Evolution en valeur	Evolution en %
RESULTAT FINANCIER	-69 395 349	-213 632 877	-279 200 715	-311 131 006	-241 735 657	348,3 %
	2014	2015	2016	2017	Evolution en valeur	Evolution en %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	257 396 270	670 351 227	239 282 389	888 176 613	630 780 343	245,1 %
	2014	2015	2016	2017	Evolution en valeur	Evolution en %
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	3 414 861 286	2 262 889 218	3 572 532 983	-3 490 004 030	-6 904 865 316	-202,2 %

C- La section de fonctionnement

C-1. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement (hors reprises des résultats) s'élèvent à 39.149.269.232 FCFP. Elles sont en diminution de 5.9% par rapport à 2016.

Les recettes de l'ASSNC sont composées principalement des impôts et taxes affectées. Ceux-ci représentent 38.164.433.092 F CFP en 2017, soit 97.5% des recettes de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

Les autres recettes de l'agence proviennent de la dotation globale de fonctionnement pour le centre de soins en addictologie, de mandats annulés sur exercice antérieurs, produits de gestion courante. Elles s'élèvent à 984.836.140 FCFP en 2017 et représentent 2.5% des recettes.

Pour la première année, l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie n'a pas perçu de participation financière de la Nouvelle-Calédonie au titre de la contribution au Fonds handicap.

1. Les impôts et taxes affectées perçues par l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie sont les suivantes :

➤ La taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social (TAT3S) : -293MF

La TAT3S est une taxe sur les alcools et les tabacs en faveur du secteur sanitaire et social.

Cette taxe a été créée par la loi du pays n° 2001-14 du 13 décembre 2001 pour une mise en application au 1er janvier 2002. Elle est venue se substituer à la cotisation spéciale sur les alcools et les tabacs dont bénéficiait en totalité la CAFAT.

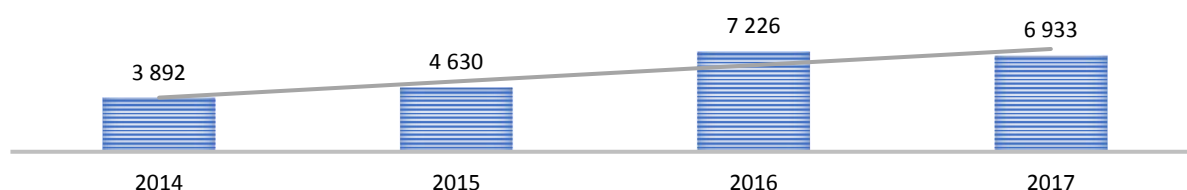
Elle était affectée, jusqu'à fin 2009, pour 33 % à la CAFAT, et pour 67 % à l'ASS-NC, dont elle constituait la quasi intégralité des recettes, lui permettant ainsi de financer ses missions.

A compter de 2010, la totalité du produit de la TAT3S a été affectée à l'ASS-NC. A la suite de ce transfert de taxe, l'agence a repris à son compte des dépenses de prévention financées par le RUAMM.

L'objet de son affectation est assez large, puisqu'il concerne « le secteur sanitaire et social ».

Pour l'année **2017**, la recette de TAT3S avait été estimée au budget primitif à 7.387.700.000 FCFP. La recette réelle est réajustée à **6.933.020.990 FCFP** et est donc en baisse de 4.1% par rapport à l'année précédente.

EVOLUTION TAT3S



➤ La taxe de solidarité sur les services (TSS) : - 271 MF

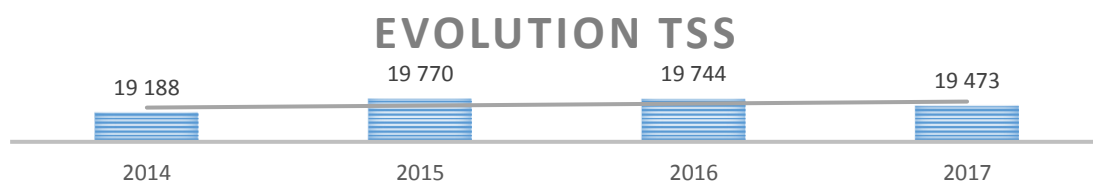
La taxe sur les services (TSS) est une imposition sur la consommation intérieure, qui frappe les prestations de services soumises à un taux de 5 % depuis 2006.

A l'origine, le produit de TSS était affecté à la CAFAT en vertu de la loi du pays n°2001-013 du 31 décembre 2001. L'objectif était de contribuer au maintien de l'équilibre global de la protection sociale et du RUAMM (régime unifié d'assurance maladie-maternité), en corollaire avec la mise en œuvre de la politique de maîtrise des dépenses de santé.

A compter du 1^{er} janvier 2010, le produit de la TSS a été intégralement affecté à l'ASS par la loi de pays n° 201-3 du 21 janvier 2010 portant diverses mesures d'ordre fiscal, prenant ainsi en compte les observations de la CTC et du conseil économique et social qui soulignait « le risque de démembrement de la puissance publique ».

L'objet de son affectation est le financement de la protection sociale, du RHPA, des infrastructures hospitalières d'intérêt territorial.

Pour l'année **2017**, la recette de TSS avait été estimée au budget primitif à 20.000.000.000 FCFP. La recette réelle est réajustée à **19.473.570.668 FCFP** et les recettes de cette taxe sont en baisse de 1.4% par rapport à l'exercice précédent.



➤ La contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés (CSA) : -319 MF

Une contribution sociale additionnelle à l'impôt sur les sociétés a été instaurée à partir de 2005 à la charge de personnes morales remplissant certaines conditions. Les modalités de gestion de cette taxe sont définies par l'article Lp 920-1 du code des impôts.

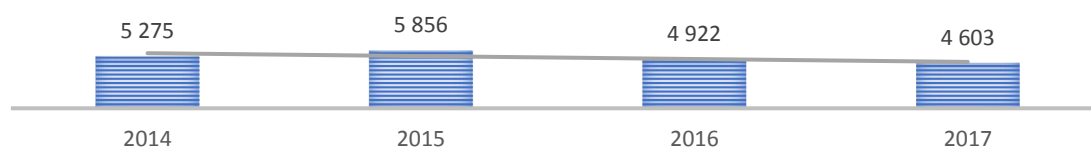
Le produit de la contribution était affecté à la CAFAT pour le financement du régime des prestations familiales de solidarité, créé lui aussi en 2005 et confié en gestion à la caisse.

L'article 18 de la loi du pays n° 2011-8 du 28 décembre 2011 est venu modifier ce point en indiquant « [...], la totalité du produit de la contribution payée au receveur des services fiscaux en 2011 et 2012, quelle que soit la date du fait générateur de l'imposition, est affectée à l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ».

L'article 6 de la loi du pays n°2013-3 du 4 juin 2013 a étendu cette disposition aux exercices 2013 et 2014. Une prolongation de l'affectation de deux ans 2015-2016 a été votée et rendue définitive à compter de 2017 pour le financement des minima vieillesse, dans l'attente de l'adoption de la contribution calédonienne de solidarité.

Pour l'année **2017**, la recette de CSA avait été estimée au budget primitif à 5.100.000.000 FCFP. La recette réelle est réajustée à **4.603.030.134 FCFP**, les recettes de cette contribution sont en baisse de 6.5% par rapport à l'exercice précédent.

EVOLUTION CSA



➤ La contribution calédonienne de solidarité (CCS) : - 1 019 MF

La contribution calédonienne de solidarité (CCS) a été créée en 2014⁷ et est entrée en vigueur à compter du 1er janvier 2015. Cette contribution est fondée sur l'idée de solidarité des calédoniens pour le financement de la protection sociale à savoir les aides sociales et les régimes de sécurité sociale.

Son assiette est très large et elle est constituée de plusieurs impositions distinctes (en fonction des modalités de recouvrement de ces différentes impositions) qui concernent :

- les revenus d'activité ;
- les revenus de remplacement et de solidarité ;
- les revenus du patrimoine ;
- les produits des valeurs mobilières ;
- les produits d'épargne et de placement ;
- les produits des jeux.

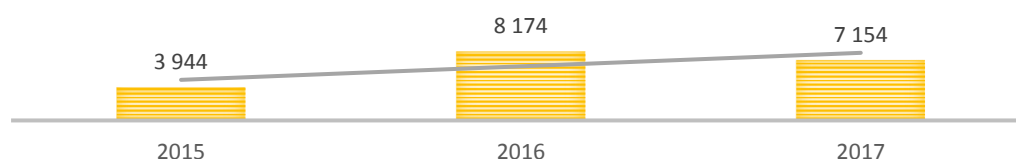
Son taux de base est de 2%, mais modulé selon la nature des différents revenus par l'application de coefficients. Ainsi, le prélèvement s'établit à 1% sur les revenus d'activité, de remplacement et de solidarité, à 2% sur les revenus du capital et à 5% sur les dividendes des entreprises métropolitaines. Elle est affectée à l'agence sanitaire et sociale pour pallier « *toutes les dépenses de protection sociale et combler le besoin de financement prévisionnel* ».

Le recouvrement de la CCS sur les revenus d'activité, de remplacement et de solidarité est assuré par la CAFAT qui est rémunérée au titre de la prestation rendue à concurrence de 2,5% des montants recouverts en 2015 et 1% de la même base à compter de 2016⁸.

Pour l'année **2017**, la recette de CCS avait été estimée au budget primitif à 7.560.000.000 FCFP. La recette réelle est réajustée à **7.154.811.300 FCFP**, soit une baisse de 12.5% par rapport à l'exercice 2016.

Pour mémoire, l'augmentation de 2016 sont issues des recettes de CCS 2015 encaissés en 2016 par la CAFAT, en raison de l'échéance du 4^{ème} trimestre exigible en 2016 et du démarrage du phénomène de compliance inhérent à la mise en place de toute nouvelle contribution.

EVOLUTION CCS



⁷ Lp n°2014-20 du 31 décembre 2014 instituant une contribution calédonienne de solidarité

⁸ Délibération n°38 du 21 décembre 2014 relative à la contribution calédonienne de solidarité.

2. Les autres recettes :

➤ La dotation globale de fonctionnement.

Le centre de soins du programme addictologie de l'agence sanitaire et sociale est financé par une dotation forfaitaire annuelle pour les actions de soins (CSA⁹). Pour l'année 2017, l'arrêté n°2017-775/GNC du 28 mars 2017 a fixé le montant de la dotation forfaitaire annuelle à 88.617.457 FCFP réparti comme suit :

- RUAMM :	70.893.966 F
- Province Sud :	8.861.746 F
- Province Nord :	5.671.517 F
- Province des îles Loyauté :	3.190.228 F

➤ Les produits exceptionnels.

Ces produits exceptionnels correspondent pour l'exercice 2017 aux reversements suivants :

- Reversement du trop perçu par le FSH pour l'aide au logement au titre de l'année 2016 :

La loi de pays n°2007-4 du 13 avril 2007 a institué une aide au logement financée par une contribution de la Nouvelle-Calédonie, des provinces et du Fonds social de l'Habitat.

En application de la loi de pays susvisée, « *la contribution des provinces ou du fonds social de l'habitat ne peut excéder 15% du montant annuel de la contribution des employeurs* ». Les dépenses relatives au logement qui dépassent ce seuil sont prises en charge en totalité par la Nouvelle-Calédonie.

Pour l'année 2016, la participation initiale de l'agence avait été fixée à 2.672.600.000 F CFP par convention en date du 23 décembre 2015 (*délibération n°25/2015*). En application de l'article 4 de la convention, le FSH a définitivement arrêté les dépenses réelles 2016 à la somme de 2.258.324.244 F CFP en mars 2017.

Au regard des versements effectués par l'ASSNC, il en est résulté un écart en faveur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2016 d'un montant de 414.275.756 F CFP¹⁰.

- Reversement du trop perçu par la CAFAT au titre de la participation à l'équilibre des comptes sociaux.

Par délibération n°24-2015 du 11 décembre 2015, la participation aux comptes sociaux de l'agence sanitaire et sociale avait été fixé à la somme de 19.787.906.629 F pour l'année 2016.

Par délibération n°09-2016 en date du 07 octobre 2016, la participation de l'ASSNC à l'équilibre des comptes sociaux a été modifié à la somme de 19.313.906.629 F CFP et il en résulté un écart en faveur de l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2017 d'un montant de 474.000.000 F CFP.

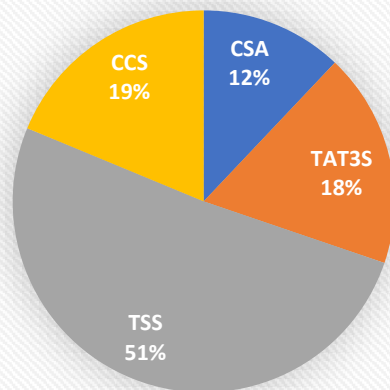
⁹ Centre de soins en addictologie

¹⁰ Délibération ASSNC n°4921/1822/2017/ASSNC du 21 septembre 2017

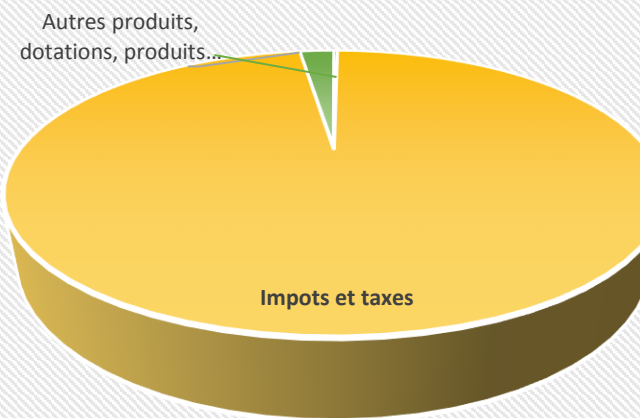
Les recettes de fonctionnement : synthèse

Recettes de fonctionnement			2016	2017	Variations en valeur	Variations en %
Réel	Produits des services, du domaine et ventes diverses	Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouvrages...)	301 939	307 260	5 321	1,8 %
		Produits des services, du domaine et ventes diverses	301 939	307 260	5 321	1,8 %
	Impôts et taxes	Csa - contribution sociale additionnelle	4 922 425 051	4 603 030 134	-319 394 917	-6,5 %
		Tat3s (ou compte de classe 4)	7 226 819 108	6 933 020 990	-293 798 118	-4,1 %
		Tss - taxe de solidarité des services	19 744 410 501	19 473 570 668	-270 839 833	-1,4 %
		Autres impôts et taxes divers	8 174 585 669	7 154 811 300	-1 019 774 369	-12,5 %
		Impôts et taxes	40 068 240 329	38 164 433 092	-1 903 807 237	-4,8 %
	Dotations, subventions et participations	Participations - territoire	1 202 000 000	0	-1 202 000 000	-100,0 %
		Participations - provinces	17 459 848	17 723 491	263 643	1,5 %
		Autres regroupements de collectivités, collectivités à statut particulier et ep	6 422 472	6 975 200	552 728	8,6 %
		Participations - organismes de protection sociale et organismes mutualistes	69 839 391	70 893 966	1 054 575	1,5 %
		Dotations, subventions et participations	1 295 721 711	95 592 657	-1 200 129 054	-92,6 %
	Autres produits de gestion courante	Autres produits divers de gestion courante	0	233 408	233 408	
		Autres produits de gestion courante	0	233 408	233 408	
	Produits financiers	Gains de change	0	2 965	2 965	
		Produits financiers	0	2 965	2 965	
	Produits exceptionnels	Mandats annulés (s/exercices antérieurs) ou atteints par déchéance quadriennale	239 318 189	888 283 918	648 965 729	271,2 %
		Produits exceptionnels	239 318 189	888 283 918	648 965 729	271,2 %
	Atténuations de charges	Remboursements sur rémunérations du personnel	533 271	415 932	-117 339	-22,0 %
		Atténuations de charges	533 271	415 932	-117 339	-22,0 %
Réel			41 604 115 439	39 149 269 232	-2 454 846 207	-5,9 %
		Total des recettes de fonctionnement	41 604 115 439	39 149 269 232	-2 454 846 207	-5,9 %

Répartition des impôts et taxes



Recettes de fonctionnement 2017



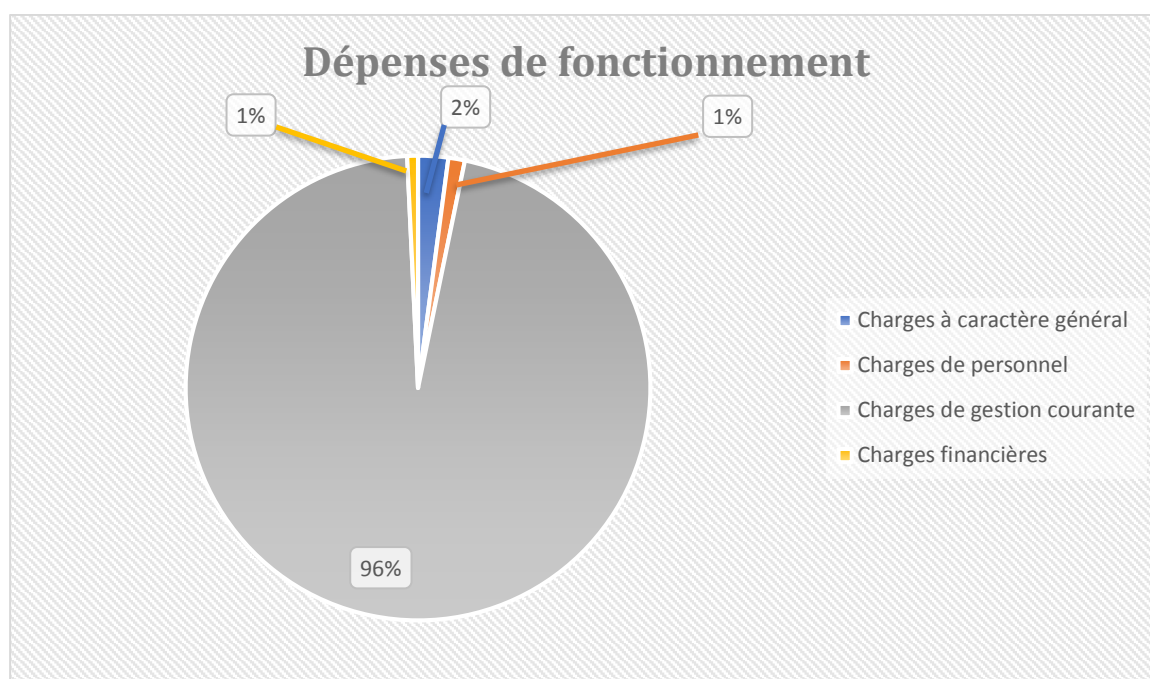
C-2. Les dépenses de fonctionnement

Le budget de fonctionnement réalisé 2017 est caractérisé par les éléments suivants :

- Maîtrise de la masse salariale
- Maîtrise des dépenses relatives aux programmes de prévention de l'agence.

Ces dépenses de fonctionnement sont réparties pour 2017 en :

- charges à caractère général : 870.949.671 F
- charges de personnel & frais assimilés : 476.158.290 F
- charges de gestion courante : 39.942.262.625 F
- charges financières : 311.133.971 F
- charges exceptionnelles : 107.305 F
- Opérations d'ordre (dotations aux amortissements) : 1.038.661.400 F



1. Les charges à caractère générales.

Les charges à caractère général sont en progression en 2017 de +3.2%, soit +27.054.050 FCFP, et

Elles ont concerné principalement :

- Les « autres produits pharmaceutiques » provenant de l'achat en urgence de répulsifs, spray aérosol, produits d'épandage, dans le cadre de l'alerte épidémique grave de dengue que la Nouvelle-Calédonie a connu en 2017 et pour laquelle l'intervention de l'agence a été sollicité ;
- L'« achat de prestations de services » pour le projet Do Kamo, l'audit financier de l'INM ;
- Les « locations mobilières » propres au fonctionnement de l'agence et correspondant au matériel informatique, véhicule, téléphonie, machine à affranchir, boîte postale,...
- Les « autres services extérieurs » relatif au paiement des frais de gestion de la CCS à la CAFAT.

Ainsi, si l'on isole les « frais de recouvrement, d'assiette et de confection » nous obtenons le montant des charges à caractères générales qui a été nécessaire au fonctionnement propre de l'ASS en 2017, soit 451.266.844 F CFP.

		Dépenses de fonctionnement	2016	2017	Variations en valeur	Variations en %
Charges a caractere general	Achats	Achats de prestations de services	0	5 005 000	5 005 000	
		Eau et assainissement	216 925	217 596	671	0,3 %
		Energie - electricite	4 463 903	4 340 089	-123 814	-2,8 %
		Carburants	1 354 397	1 438 410	84 013	6,2 %
		Alimentation	775 344	931 604	156 260	20,2 %
		Fournitures d entretien	733 900	702 779	-31 121	-4,2 %
		Fournitures de petit equipement	650 219	306 942	-343 277	-52,8 %
		Habillement et vetements de travail	14 084	0	-14 084	-100,0 %
		Fournitures administratives	2 284 453	1 758 216	-526 237	-23,0 %
		Vaccins et serums	22 315 035	10 143 198	-12 171 837	-54,5 %
		Autres produits pharmaceutiques	626 079	31 050 015	30 423 936	4 859,4 %
		Autres matieres et fournitures.	1 999 518	66 672	-1 932 846	-96,7 %
		Achats	35 433 857	55 960 521	20 526 664	57,9 %
	Services extérieurs	Locations immobilieres	37 659 459	36 476 274	-1 183 185	-3,1 %
		Locations mobilieres	25 047 626	27 885 645	2 838 019	11,3 %
		Charges locatives et de copropriete	2 835 044	3 005 834	170 790	6,0 %
		Entretien et reparations - batiments	2 016 718	5 159 752	3 143 034	155,8 %
		Entretien et reparations - materiel de transport	1 079 127	1 399 164	320 037	29,7 %
		Entretien et reparations - materiel informatique	475 860	484 821	8 961	1,9 %
		Entretien et reparations - autres biens mobiliers	303 144	318 183	15 039	5,0 %
		Maintenance des logiciels	2 652 627	5 300 444	2 647 817	99,8 %
		Maintenance sur autres biens	4 506 987	4 156 357	-350 630	-7,8 %
		Assurance multirisques	1 041 107	1 064 648	23 541	2,3 %
		Autres	626 702	633 379	6 677	1,1 %
		Etudes et recherches	9 795 858	12 426 256	2 630 398	26,9 %
		Documentation generale et technique	197 522	276 926	79 404	40,2 %
		Versements a des organismes de formation	276 730	904 295	627 565	226,8 %
		Autres frais divers	0	49 165	49 165	
	Services extérieurs	88 514 511	99 541 143	11 026 632	12,5 %	
	Autres services extérieurs	Indemnites au comptable et aux regisseurs	47 675	47 808	133	0,3 %
		Honoraires medicaux et paramedicaux	104 874 432	85 801 429	-19 073 003	-18,2 %
		Autres honoraires, conseils...	8 497 778	5 245 329	-3 252 449	-38,3 %
		Frais d actes et de contentieux	0	13 945	13 945	
		Annonces et insertions	10 283 924	7 344 308	-2 939 616	-28,6 %
		Receptions	1 144 693	1 012 558	-132 135	-11,5 %
		Catalogues et imprimes et publications	17 152 442	13 966 984	-3 185 458	-18,6 %
		Divers	52 797 686	53 518 014	720 328	1,4 %
Transports de biens		40 310	13 232	-27 078	-67,2 %	
Transports de personnes exterieures a la collecti		7 495 701	7 064 132	-431 569	-5,8 %	
Transports collectifs du personnel		3 302 381	2 811 902	-490 479	-14,9 %	
Voyages, deplacements et missions		12 920 369	18 593 498	5 673 129	43,9 %	
Frais d affranchissement		6 492 981	6 675 715	182 734	2,8 %	
Frais de telecommunications		5 181 811	5 471 081	289 270	5,6 %	
Services bancaires et assimiles.		700	4 440	3 740	534,3 %	
Concours divers (cotisations...)		75 000	100 000	25 000	33,3 %	
Frais de nettoyage des locaux		5 592 168	5 617 793	25 625	0,5 %	
Frais de recouvrement, d assiette et de confectio		419 521 715	419 682 827	161 112	0,0 %	
Frais hebergement et sejour intervenants exterie		1 055 971	1 410 000	354 029	33,5 %	
Autres		63 469 516	81 053 012	17 583 496	27,7 %	
Autres services extérieurs	719 947 253	715 448 007	-4 499 246	-0,6 %		
Charges a caractere general	843 895 621	870 949 671	27 054 050	3,2 %		

2. Les charges de personnel et frais assimilés.

Les charges de personnel s'élèvent à 476.158.290 FCFP et sont en progression de 2.4% en 2017, soit +2.705.431 F CFP.

Cette progression est issue :

- du reversement des salaires de l'interne en santé publique, le Dr Nathalie BOUNIOLS, à l'université de Bordeaux (« autres services extérieurs ») ;
- de l'augmentation de la cotisation IFAP.

Les charges de personnel liées au salaire sont contenues et n'augmentent que de 0.6%, soit 2.705.431 FCFP.

Charges de personnel et frais assimilés	Autres services	Autre personnel extérieur	0	8 102 749	8 102 749		
		Autres services extérieurs	0	8 102 749	8 102 749		
	Impôts et taxes	Cotisations a ifap	3 024 099	3 336 498	312 399	10,3 %	
		Impôts et taxes	3 024 099	3 336 498	312 399	10,3 %	
	Charges de personnel et frais assimilés	Charges de personnel et frais assimilés	Supplement familial de traitement et indemnité de	11 158 540	10 640 661	-517 879	-4,6 %
			Indemnités et primes liées a emploi	23 910 507	25 010 434	1 099 927	4,6 %
			Remunération principale	308 829 081	308 329 519	-499 562	-0,2 %
			Indemnités liées a la perte d emploi	7 013 445	9 861 067	2 847 622	40,6 %
			Cotisations a la cafat	53 093 878	51 075 610	-2 018 268	-3,8 %
			Cotisations a la clr	33 950 440	36 547 347	2 596 907	7,6 %
			Cotisations versees aux organismes metropolitai	19 587 026	18 570 141	-1 016 885	-5,2 %
			Cotisations aux autres organismes sociaux	4 343 405	4 610 357	266 952	6,1 %
			Medecine du travail, pharmacie	61 028	0	-61 028	-100,0 %
			Autres charges de personnel	66 262	73 907	7 645	11,5 %
	Charges de personnel et frais assimilés	462 013 612	464 719 043	2 705 431	0,6 %		
	Charges de personnel et frais assimilés	465 037 711	476 158 290	11 120 579	2,4 %		

3. Les autres charges de gestion courante.

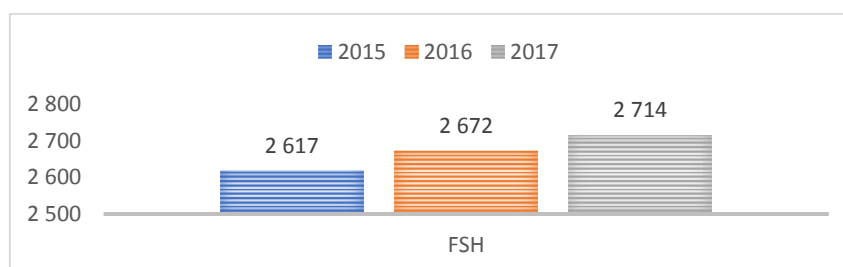
Les autres charges de gestion s'élèvent en 2017 à s'élèvent à 39.942.262.625 F CFP, soit une hausse de 12.2%.

Elles concernent les secteurs où l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie intervient pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, et principalement la mission solidarité qui comprend le programme handicap et dépendance, la protection sociale et le programme aide au logement.

Autres charges de gestion courante	Autres charges de gestion courante	Participation a des fonds	2 672 600 000	2 714 000 000	41 400 000	1,5 %	
		Autres participations	29 820 556 785	33 884 337 259	4 063 780 474	13,6 %	
		Subventions de fonctionnement aux organismes	26 000 000	241 000 000	215 000 000	826,9 %	
		Subventions de fonctionnement aux organismes	2 430 266 550	2 435 076 289	4 809 739	0,2 %	
		Subventions de fonctionnement aux organismes	218 460 000	277 500 000	59 040 000	27,0 %	
		Subv. de fonct. aux organismes publics - autres	208 945 182	178 831 963	-30 113 219	-14,4 %	
		Subventions de fonctionnement aux association	219 530 110	211 225 947	-8 304 163	-3,8 %	
		Redevances pour concessions brevets licences	700 769	291 167	-409 602	-58,5 %	
			Autres charges de gestion courante	35 597 059 396	39 942 262 625	4 345 203 229	12,2 %
			Autres charges de gestion courante	35 597 059 396	39 942 262 625	4 345 203 229	12,2 %

➤ **Action subventionnement du FSH (aide au logement) : +41 MF**

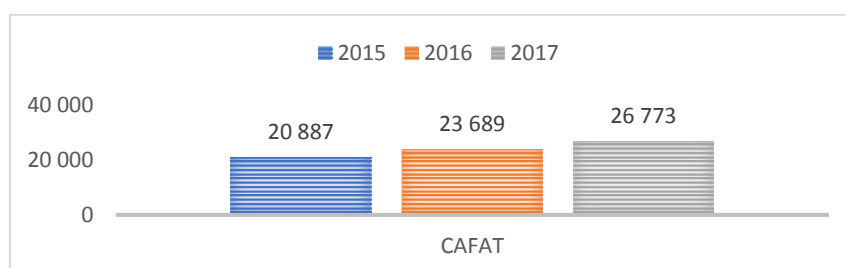
Le montant de la participation de la Nouvelle-Calédonie, par le biais de son agence sanitaire et sociale, a été de 2.714.000.000 FCFP, soit une augmentation de 1.5% pour l'exercice 2017.



➤ **Action subventionnement de la CAFAT : +3 083 MF**

L'intervention de la Nouvelle-Calédonie, par le biais de l'Agence sanitaire et sociale, s'est traduite par le versement de 26.773.337.319 F CFP en 2017 :

Solde de la convention financière 2015 :	246.990.660 F CFP ¹¹
Participation à l'équilibre des comptes sociaux 2017 :	20.276.346.659 FCFP ¹²
Participation au RUAMM :	3.800.000.000 F CFP ¹³
Opération croisée ASSNC-CAFAT-CHT :	450.000.000 F CFP ¹⁴
Participation exceptionnelle au RUAMM :	2.000.000.000 F CFP ¹⁵



➤ **Action subventionnement du fonds handicap (RHPA)**

Le montant de la participation de la Nouvelle-Calédonie, par le biais de son agence sanitaire et sociale, au financement du régime handicap et perte d'autonomie a été de 7.111.000.000 FCFP pour l'exercice 2017.

➤ **Action soutien de la Nouvelle-Calédonie : + 215 MF**

Pour l'exercice 2017, l'Agence sanitaire et sociale est intervenue pour financer les réseaux de santé publique et plan d'intervention en santé publique suivants :

Registre du cancer :	26.000.000 F CFP
Réseau de santé mentale :	15.000.000 F CFP
Réseau infection BHRe :	15.000.000 F CFP
Lutte contre l'épidémie de dengue :	25.000.000 F CFP
Plan d'intervention moustique :	160.000.000 F CFP

¹¹ Délibération n°4921/1975/2016 arrêtant le montant de la convention financière entre la Nouvelle-Calédonie, la CAFAT et l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

¹² Délibération n°21-2016/ASSNC habilitant le directeur à verser une participation financière à la CAFAT au titre de la participation à l'équilibre des comptes sociaux- année 2017.

¹³ Délibération n°52-2016/ASSNC accordant une participation au RUAMM

¹⁴ Délibération n°16-2017 habilitant le directeur à verser une participation à la CAFAT.

¹⁵ Délibération n°17-2017 habilitant le directeur à verser une participation exceptionnelle à la CAFAT-RUAMM au titre de l'année 2017.

L'augmentation, de +215.000.000 FCFP, provient de la création des deux réseaux, de l'épidémie de dengue¹⁶ et de l'introduction en Nouvelle-Calédonie d'une nouvelle espèce de moustique vectrice de dengue¹⁷ (*aedes scutellaris*).

➤ **Action subventionnement des provinces Minimum vieillesse : +5MF**

La participation de l'agence sanitaire et sociale, pour le compte de la Nouvelle-Calédonie, au financement du minimum vieillesse a été de 2.435.076.289 FCFP en 2017, soit une hausse de 0.2%.

➤ **Subventions de fonctionnement des établissements publics : +59 M**

Les subventions de fonctionnement versées aux établissements publics ont été de 277.500.000 FCFP en 2017, en hausse de 27%.

Ces subventions ont concerné :

CHT - caisson hyperbare :	8.000.000 F CFP
CHS- sauvegarde du centre médical du col de la pirogue :	12.500.000 F CFP
CHS- financement des activités hors champ sanitaire ¹⁸ :	187.000.000 F CFP
CHT- financement des activités de santé publique :	70.000.000 F CFP

➤ **Subventions de fonctionnement des autres organismes publics : - 30 M**

Les subventions de fonctionnement versées aux autres organismes publics ont été de 178.831.963 F CFP en 2017, soit en baisse de 14.4%.

Ces subventions ont concerné :

IPNC – régularisation de la convention 2016 ¹⁹ :	5.831.963 F CFP.
GIP Handicap et dépendance :	170.000.000 F CFP

Il est à noter qu'aucune subvention de fonctionnement n'a été versé à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie pour l'année 2017.

➤ **Subventions de fonctionnement aux associations : - 8,3 M**

Les subventions de fonctionnement versées aux associations en 2017 sont en baisse de 3.8% et représentent 211.225.947 F CFP.

Ces subventions ont concerné les associations suivantes :

ASEAD	Association loi 1901	7 200 000
APEHNC	Association loi 1901	4 700 000
Ass Pour la Surdit�	Association loi 1901	20 000 000
FOL	Association loi 1901	10 607 000
Ass. Ethnic Music Espoir	Association loi 1901	7 100 000
Ass. Valentin Ha�y	Association loi 1901	2 650 000
Ass, ACH-Handinet	Association loi 1901	6 500 000
Ass. Vivre sans d�pendance	Association loi 1901	5 000 000
Ass. Lutte Ivresse Publique	Association loi 1901	6 287 500
Ass. des Diab�tiques NC	Association loi 1901	2 250 000

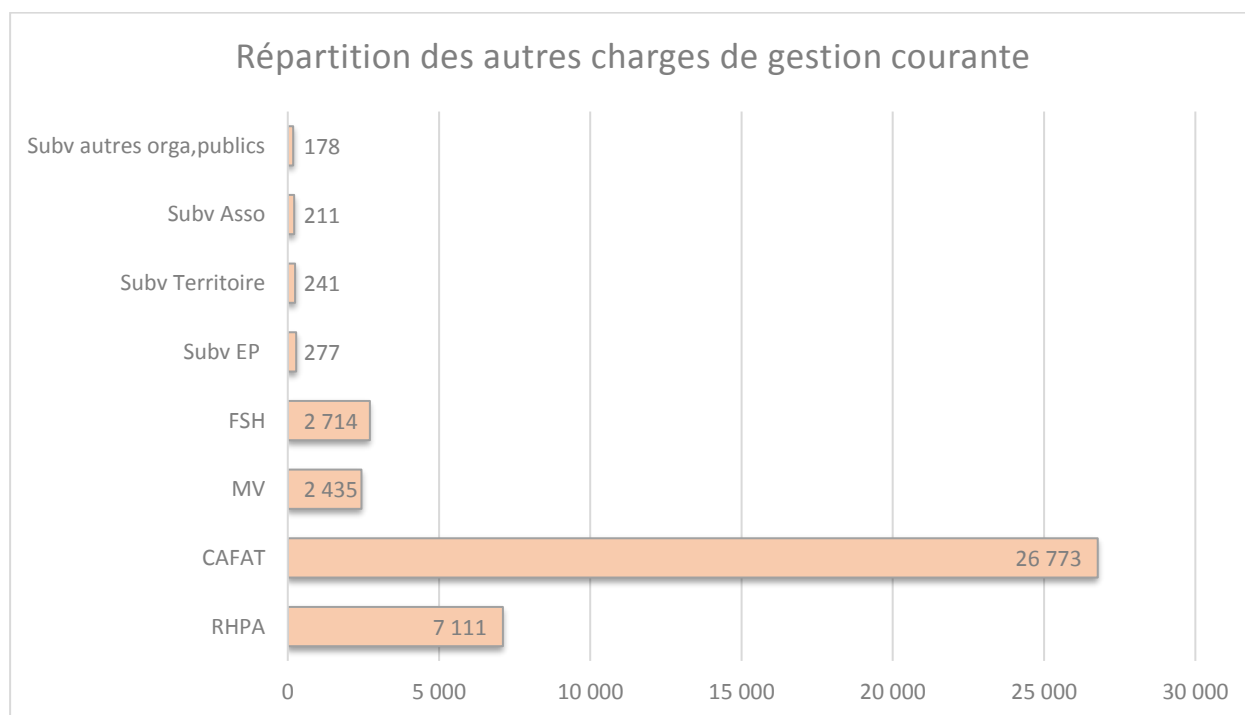
¹⁶ D lib ration n 04-2017/ASSNC du 06 avril 2017

¹⁷ D lib ration n 22-2017/ASSNC du 21 septembre 2017

¹⁸ Article 7 de la d lib ration n 24/CP du 13 novembre 2015 portant diverses mesures d'ordre sanitaire et social modifiant la d lib ration n 425 du 12 ao t 1993.

¹⁹ Courrier Direction des affaires sanitaires et sociales de la Nouvelle-Cal donie n CS17-3400-JPG/JB/1713/DASSNC/SSP du 17 octobre 2017.

Ass. Des jeunes diabétiques	Association loi 1901	912 500
Ass. Souffle et partage	Association loi 1901	600 000
Ass. Solidarité SIDA NC	Association loi 1901	15 800 000
Comité Promotion Santé Sexuelle	Association loi 1901	11 940 000
Ass. Homosphère	Association loi 1901	10 655 000
Association TRANSCAL	Association loi 1901	1 800 000
Droit au vélo	Association loi 1901	60 000
CTOS	Association loi 1901	6 000 000
Centre d'initiation à l'environnement	Association loi 1901	3 705 000
Société calédonienne de SP	Association loi 1901	200 000
Ass. ACSMS -Point écoute	Association loi 1901	17 000 000
Ass Sécurité Plongée	Association loi 1901	28 000 000
Ass. RESIR	Association loi 1901	15 000 000
Onco NC	Association loi 1901	12 000 000
Ligue contre le cancer	Association loi 1901	1 258 947
CIPO NC	Association loi 1901	2 000 000
ASS Naître en NC	Association loi 1901	12 00 000



4. Les charges financières

Les charges financières représentent 311.133.971 F CFP en 2017, soit une augmentation de 11.4% par rapport à 2016.

Elles ont concerné les remboursements des intérêts d'emprunt pour l'investissement hospitalier pour 310.830.812 F CFP (+31.671.388 F CFP par rapport à 2016) :

Remboursement intérêt d'emprunt Médipôle :	249.533.873 F CFP
Remboursements intérêts d'emprunts CH Koné :	61.296.939 F CFP

Par ailleurs, des pertes de change ont été constatés pour un montant de 303.159 F CFP en 2017 (41.291 F CFP en 2016). Ces pertes de change²⁰ proviennent de l'achat en Australie des produits contre les moustiques (répulsifs corporels) dans le cadre du plan d'urgence de lutte contre l'épidémie de dengue²¹

Charges financières	Charges financières		279 159 424	310 830 812	31 671 388	11,3 %
		Interets regles a echeance				
		Pertes de change	41 291	303 159	261 868	634,2 %
		Charges financières	279 200 715	311 133 971	31 933 256	11,4 %
		Charges financières	279 200 715	311 133 971	31 933 256	11,4 %

D- La section d'investissement

D-1. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement totalisent 3.232.387.832 F CFP pour l'année 2017, et se décomposent comme suit :

Recettes d'investissement			2016	2017	Variations en valeur	Variations en %	
Réel	Emprunts et dettes assimilées	Emprunts en euros	1 698 980 906	1 700 477 327	1 496 421	0,1 %	
		Emprunts et dettes assimilées	1 698 980 906	1 700 477 327	1 496 421	0,1 %	
	Dotations, fonds divers et réserves	Excédents de fonctionnement capitalises	1 750 517 595	463 623 715	-1 286 893 880	-73,5 %	
		Dotations, fonds divers et réserves	1 750 517 595	463 623 715	-1 286 893 880	-73,5 %	
	Subventions équipement versées	Projets infrastructures intérêt national et calédonien	0	29 625 390	29 625 390		
		Subventions équipement versées	0	29 625 390	29 625 390	/0	
Réel		3 449 498 501	2 193 726 432	-1 255 772 069	-36,4 %		
Ordre	Operations ordre de transferts entre sections	Subventions équipement versées territoire-bâtiments et installations	1 122 022	1 122 022	0	0,0 %	
		Projets infrastructures intérêt national et calédonien	803 461 076	973 584 858	170 123 782	21,2 %	
		Subv. équipe. versées organismes publics divers - bâtiments et installations	2 503 886	5 293 615	2 789 729	111,4 %	
		Subv. equip. versees autres personnes droit prive-biens mobiliers, materiel	649 512	649 512	0	0,0 %	
		Subv. equip. versees autres personnes droit prive-batiments et installations	15 624 287	35 514 791	19 890 504	127,3 %	
		Amortissements des concessions et droits similaires	1 288 455	547 103	-741 352	-57,5 %	
		Amortissements des immobilisations corporelles - bâtiments administratifs	9 003 041	9 003 041	0	0,0 %	
		Amortissements des immobilisations corporelles - bâtiments publics	63 934	63 934	0	0,0 %	
		Matériel et outillage techniques	648 889	1 120 352	471 463	72,7 %	
		Installations générales, agencements et aménagements divers	6 134 993	6 303 300	168 307	2,7 %	
		Autre matériel informatique	824 332	840 434	16 102	2,0 %	
		Autres matériels de bureau et mobiliers	2 332 735	1 873 977	-458 758	-19,7 %	
		Matériel de téléphonie	36 085	130 440	94 355	261,5 %	
		Autres	2 659 966	2 614 021	-45 945	-1,7 %	
			Operations ordre de transferts entre sections	846 353 213	1 038 661 400	192 308 187	22,7 %
		Ordre		846 353 213	1 038 661 400	192 308 187	22,7 %
Total des recettes d'investissement			4 295 851 714	3 232 387 832	-1 063 463 882	-24,8 %	

²⁰ Selon le plan comptable général, les liquidités et exigibilités en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change. Les écarts de conversion par rapport aux montants initialement comptabilisés sont compris dans le résultat de l'exercice et sont enregistrées au débit du compte 666.

²¹ Rapport de présentation au conseil d'administration du 06 avril 201, n°4921/610/2017/ASSNC

Pour mémoire, l'agence sanitaire et sociale a contracté les emprunts suivants :

- Dans le cadre de l'opération de **construction du Médipôle** :
 - AFD, emprunt de 46.000.000 euros, soit 5.489.260.143 FCFP.
Durée : 20 ans
 - CDC : emprunt de 72.490.000 euros, soit 8.650.357.995 FCFP.
Durée : 30 ans
- Dans le cadre de l'opération de construction du **Pôle hospitalier de Koné** :
 - AFD, emprunt de 14.250.000 euros, soit 1.700.477.326 FCFP.
Durée : 20 ans
 - CDC : emprunt de 14.246.000 euros, soit 1.700.002.863 FCFP
Durée : 25 ans

En 2017, l'agence a mobilisé l'emprunt contracté auprès de l'AFD, soit la somme de 1.700.477.327 FCFP, en deux tirages distincts.

Par ailleurs, lors du budget supplémentaire il a été décidé par le conseil d'administration de reconstituer une réserve d'investissement afin de faire face aux futurs gros travaux d'entretien sur les hôpitaux d'intérêt territoriaux. L'objectif est d'avoir une capacité d'auto-financement en 2022 de cinq milliards.

Les autres recettes d'investissement proviennent du chapitre 040 « opération d'ordre et de transfert entre section » qui totalise 1.038.661.400 FCFP et comprend l'amortissement des biens d'investissement.

D-2. Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement représentent 1.298.375.636 FCFP, soit en baisse de 7.8.4% par rapport à 2016, et se décomposent comme suit :

Dépenses d'investissement			2016	2017	Variations en valeur	Variations en %	
Réel	Emprunts et dettes assimilées	Emprunts en euros	125 000 000	426 375 487	301 375 487	241,1 %	
		Emprunts et dettes assimilées	125 000 000	426 375 487	301 375 487	241,1 %	
	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	Concessions et droits similaires	0	6 228 656	6 228 656		
		Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0	6 228 656	6 228 656		
	Subventions équipement versees	Projets infrastructures intérêt national et calédonien	5 493 338 948	698 750 000	-4 794 588 948	-87,3 %	
		Subventions equip. versees organismes publics divers - batiments et instal.	83 691 895	32 432 184	-51 259 711	-61,2 %	
		Subv. equip. versees autres personnes droit prive-batiments et installations	298 357 562	132 000 000	-166 357 562	-55,8 %	
		Subventions équipement versees	5 875 388 405	863 182 184	-5 012 206 221	-85,3 %	
	Immobilisations corporelles	Materiel et outillage technique	2 565 775	525 266	-2 040 509	-79,5 %	
		Installations generales, agencements et amenagements divers	1 682 840	480 220	-1 202 620	-71,5 %	
		Autre materiel informatique	90 000	0	-90 000	-100,0 %	
		Autres materiels de bureau et mobiliers	151 755	430 530	278 775	183,7 %	
		Materiel de telephonie	94 355	0	-94 355	-100,0 %	
		Autres	780 740	1 153 293	372 553	47,7 %	
		Immobilisations corporelles	5 365 465	2 589 309	-2 776 156	-51,7 %	
	Réel		6 005 753 870	1 298 375 636	-4 707 378 234	-78,4 %	
	Total des dépenses d'investissement			6 005 753 870	1 298 375 636	-4 707 378 234	-78,4 %

Le remboursement de l'emprunt hospitalier²² a été de 426.375.487 F CFP en 2017, soit une hausse de 241.1%, et a concerné :

- L'emprunt AFD pour le Médipôle : 321.396.421 F CFP ;
- L'emprunt CDC pour le pôle hospitalier de Koné : 68.000.000 FCFP ;
- L'emprunt AFD pour le pôle hospitalier de Koné : 36.979.066 F CFP.

Les autres dépenses d'investissements ont concerné :

- Le remboursement de la TSS au pôle hospitalier privé (PHP) pour la construction de la clinique Ile Nou Magnin²³ : 132.000.000 F CFP ;
- Le remboursement de la TSS au CHT pour la construction du Logipôle²⁴ : 32.432.184 F CFP ;
- Le remboursement de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'opération du pôle hospitalier de Koné : 698.750.000 FCFP.

Le montant total des dépenses effectuées au titre des subventions d'équipement est de 863.182.184 FCFP, en diminution de 5 012 MF par rapport à 2016. Cette baisse est liée à la fin du programme d'investissement sur le Médipôle, mais également du Logipôle.

4. Ratios financiers.

Les tableaux ci-après représentent les ratios de gestion :

	2014	2015	2016	2017
Ratio Charges de personnel / DRF	1,3 %	1,3 %	1,3 %	1,1 %

	2014	2015	2016	2017
Endettement / épargne brute	-1,9 %	-7,5 %	-9,1 %	30,1 %

	2014	2015	2016	2017
Subventions + taxes affectées / RRF	99,2 %	98,2 %	99,4 %	97,7 %

ANALYSE DU TABLEAU DE FINANCEMENT									
Emplois (en MF CFP)	2014	2015	2016	2017	Ressources (en MF CFP)	2014	2015	2016	2017
Immobilisations	8 683	7 938	5 881	872	Epargne brute	3 697	2 839	4 419	-2 451
Remboursements emprunts	0	0	125	426	Nouveaux emprunts	7 601	6 538	1 699	1 700
					Augmentation du capital				30

	2014	2015	2016	2017		2014	2015	2016	2017
AUGMENTATION DU FOND DE ROULEMENT	2 615	1 439	112		DIMINUTION DU FOND DE ROULEMENT				2 020

²² capital

²³ Délibération n°20/2013/ASSNC du 13 décembre 2013 définissant les modalités de financement des infrastructures hospitalières par la taxe de solidarité sur les services et délibération n°01/2014 ASSNC du 11 avril 2014, autorisant la signature d'une convention permettant le remboursement de la TSS versée pour la construction d'infrastructures hospitalière d'intérêt territorial.

²⁴ Délibération n°13/2013/ASSNC du 9 décembre 2013 et convention financière du 14/08/2015 entre le CHT et l'Agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie.

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

		2014	2015	2016	2017	% Evolution
Recettes de gestion	Autres recettes	3	1	0	0	-91,3 %
	Recettes de la NC	33 217	36 523	41 364	38 260	15,2 %
	Prestations de service	0	0	0	0	6,1 %
	Atténuations de charges	0	0	1	0	196,6 %
	Recettes de gestion	33 220	36 524	41 365	38 261	15,2 %
Dépenses de gestion	Charges de gestion	-28 575	-32 754	-35 597	-39 942	39,8 %
	Autres dépenses	-737	-947	-844	-871	18,3 %
	Charges de personnel	-400	-441	-465	-476	19,2 %
	Dépenses de gestion	-29 711	-34 142	-36 906	-41 289	39,0 %
= Epargne courante (EBE)		3 509	2 382	4 459	-3 028	-186,3 %
		2014	2015	2016	2017	% Evolution
Epargne courante	Epargne courante	3 509	2 382	4 459	-3 028	-186,3 %
	Epargne courante	3 509	2 382	4 459	-3 028	-186,3 %
Exceptionnel	Produits exceptionnels	257	670	239	888	245,1 %
	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	499,5 %
	Exceptionnel	257	670	239	888	245,1 %
= Epargne de gestion		3 766	3 053	4 698	-2 140	-156,8 %
		2014	2015	2016	2017	% Evolution
Epargne de gestion	Epargne de gestion	3 766	3 053	4 698	-2 140	-156,8 %
	Epargne de gestion	3 766	3 053	4 698	-2 140	-156,8 %
Financier	Produits financiers	0	0	0	0	
	Charges financières	-69	-214	-279	-311	348,3 %
	Financier	-69	-214	-279	-311	348,3 %
= Epargne brute (CAF)		3 697	2 839	4 419	-2 451	191,5 %
		2014	2015	2016	2017	% Evolution
Dette	Remboursement dette en capital	0	0	-125	-426	
	Dette	0	0	-125	-426	
Epargne brute	Epargne brute	3 697	2 839	4 419	-2 451	-166,3 %
	Epargne brute	3 697	2 839	4 419	-2 451	-166,3 %
= Epargne nette (CAF nette)		3 697	2 839	4 294	-2 878	-177,8 %

L'épargne, autrement appelée la capacité d'autofinancement, correspond à l'excédent des recettes de fonctionnement sur les dépenses de fonctionnement. Elle constitue, avec le fonds de roulement et l'emprunt un des moyens de financement de l'investissement.

L'épargne de gestion représente le montant que l'établissement réussit à dégager sur les éléments de sa gestion avant prise en compte de l'annuité de la dette. Elle représente ce qui reste à la collectivité après avoir payé et encaissé l'ensemble des charges et produits de fonctionnement courants ou exceptionnels. En 2017, l'épargne de gestion est de – 2 140 MF, elle est en diminution par rapport à 2016. Cette baisse de l'épargne de gestion est le résultat conjugué d'une moindre dynamique de recettes et du maintien des dépenses réelles de fonctionnement.

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) brute est obtenue en ajoutant au résultat courant les charges de la dette et les charges et produits exceptionnels (hors produits de cession). Cet excédent de liquidités récurrentes permet de faire face au remboursement de la dette en capital, et de financer tout ou une partie de l'investissement. Elle permet d'identifier l'aisance de la section de fonctionnement, et de déterminer la capacité à investir de la collectivité. Elle a également diminué en 2017.

ELEMENTS D'ACTIVITE

Les activités de prévention se sont poursuivies en 2017, notamment en ce qui concerne les interventions en milieu scolaire et en milieu du travail pour ce qui concerne l'addictologie, les invitations aux dépistages du cancer du sein et du col de l'utérus. A l'école, en CP, la caravane bucco-dentaire est intervenue pour les scellements de sillons, en CM1 le dépistage de la cardiopathie rhumatismale chronique a pu concerner la quasi-totalité des enfants inscrits. La population calédonienne a bénéficié de campagnes de communication organisées autour de diffusions grand média au sujet du tabac, de l'alimentation, de l'activité physique et du diabète.

L'ensemble de ces données d'activité est développé dans le bilan annuel 2017 de l'agence en cours d'édition.

En dehors de ces activités « de routine » l'agence a travaillé sur des points particuliers, énumérés ci-après.

Poursuivre la proposition de vaccination anti HPV en milieu scolaire. En ce qui concerne la proposition de Vaccination Anti-HPV, en 2015, 42 % des 1955 jeunes filles de la cible ont été vaccinées, après accord parental indispensable. Le programme a permis une économie de 11400 XCF par jeune fille vaccinée. Cette première campagne a permis de multiplier par presque 10 le taux global de couverture vaccinale du public-cible, avec une efficacité supérieure tout en la proposant de manière plus égalitaire. En 2016 l'évaluation a pu avoir lieu et en 2017 deux groupes d'âge de jeunes filles se sont vue proposer cette vaccination afin de rattraper l'année d'évaluation (2016) Un taux de vaccination important et répété plusieurs années d'affilée pourrait entraîner une stratégie de dépistage par frottis différente et plus ciblée dans les années à venir. La vaccination des garçons est une autre stratégie à discuter.

Poursuivre le travail de terrain, Soutenir le Do Kamo. L'agence poursuit le travail de terrain avec ses partenaires, elle participe encore très activement en 2017 au soutien des activités de l'équipe Do Kamo avec le prêt de trois postes à temps complet, médecin économiste, responsable de développement de la promotion de la santé à l'école, responsable du développement du sport santé, prise en charge financière des missions du cabinet DME (Olivier Sudrie).

Maintenir son rôle financier pour la Nouvelle-Calédonie. Bien sur les responsabilités financières exercées pour la Nouvelle-Calédonie se poursuivent au bénéfice du RHPA, du FSH, de la CAFAT et notamment des minima retraite et du RUAMM, des provinces au titre des minima vieillesse, et bien sûr des opérations du Médipôle en fin de projet et du pôle hospitalier de KONE en plein développement.

Poursuivre l'amélioration de la communication financière. En dehors de son activité de prévention l'agence joue un rôle important dans la redistribution de taxes pour la nouvelle Calédonie. Les aspects purement financiers sont développés par ailleurs, mais l'agence participe avec la Nouvelle-Calédonie(DBAF) à un projet pilote d'amélioration de suivi et de visualisation de la trésorerie en récupérant automatiquement au sein d'un logiciel unique (WebGet Trésorerie) les données issues des opérations générées dans le logiciel SURFI, les retours des fichiers OCRE de la TREPUNC.

Les challenges 2018 se retrouvent, au niveau financier dans le passage de la TSS à la TGC, et au niveau de la promotion de la santé dans la prise en compte et l'intégration de toute l'expertise accumulée depuis plusieurs années dans le cadre du travail partenarial au sein des programmes, dans la redéfinition de la politique de santé de la Nouvelle-Calédonie engagée à travers le projet DO Kamo.